

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
-/-  
MINISTERE DE LA SANTE  
-/-  
DIRECTION DE LA PHARMACIE  
ET DU MEDICAMENT  
BUREAU NATIONAL DES STUPEFIANTS

SECRETARIAT OF THE INCB
RECEIVED
12 DEC 2017
ACKNOWLEDGED:

TUNIS LE

05 11 2017

3438/2017

**MONSIEUR LE SECRETAIRE DE L'ORGANE  
INTERNATIONAL DE CONTROLE DES STUPEFIANTS  
VIENNA INTERNATIONAL CENTRE  
B.P. 500 / A – 1400 VIENNE  
(Autriche)**

**REFERENCE** : Votre correspondance N° E/INCB/PSY/C.L.21/2017  
du 17/09/2017.

J'ai l'honneur de vous informer, dans ce qui suit, des restrictions appliquées aux voyageurs suivant un traitement médical à base de médicaments contenant des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle International :

1/- **Des mesures appliquées aux voyageurs quittant le pays** : ces derniers sont tenus de présenter au Bureau National des Stupéfiants sis à la Direction de la Pharmacie et du médicament, Ministère de la Santé, une demande accompagnée d'une ordonnance médicale portant prescription des médicaments à prendre avec indication de la durée du séjour à l'étranger et ce ; en vue de l'obtention d'une autorisation.

2/- **Des mesures appliquées aux voyageurs se rendant sur notre territoire** : des autorisations sont également accordées par le Bureau National des Stupéfiants citée ci-dessus pour les malades (à condition qu'ils ne soient pas toxicomanes, même sous traitement de substitution) qui présentent une demande à notre Ambassade dans le pays où ils résident, accompagnée d'un rapport circonstancié du médecin traitant indiquant la durée du séjour dans notre pays ainsi que d'une ordonnance médicale couvrant cette même période (dans toutes les circonstances la prescription ne doit pas dépasser une période de trois mois pour les médicaments psychotropes, 28 jours pour les stupéfiants voie orale et 14 jours pour les stupéfiants sous forme injectable, et ce, conformément aux textes des lois Tunisiens en vigueur).

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mon profond respect.

<b>INCB PSYCHOTROPICS</b>	
Action taken: ..... File: .....	
12 DEC 2017	
Logged By	NAME
Initialed	DATE
Checked	



